

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le 02/10/2018

ID : 050-200042729-20180926-721-DE

SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 26 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	71	Étaient présents : G. DONGE, M. LEBLANC, P. LECONTE, G. FOUCHER, Y. POISSON, K. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, V. DUBOURG, N. LEGASTELOIS, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, J.P. LHONNEUR, C. SUAREZ, P. THOMINE, C. FREMONT, P. VIOLETTE, M. JEAN, F. LESACHEY, M. GIOVANONE, C. KERVADEC, A. BOUFFARD, R. BROTON, O. DESHEULLES, J.C. HAIZE, F. BEROT, P. CATHERINE, C. CHANTREUIL, P. AUBRIL, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, A. LANGLOIS, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, M. NEEL, H. MILET, S. MARAIS, C. MAURER, J. QUETIER, J. LAURENT, B. NOEL, M. DEGRUGILLIER, , G. GUIOC,.
Nombre de membres présents :	51	
Nombre de membres votants :	60	
Date de convocation :	31/08/2018	
Date d'affichage du procès-verbal :		Absents représentés : A. SCALLE donne procuration à J.P. LHONNEUR, O. OSMONT donne procuration à M. JEAN, I. BASNEVILLE donne procuration à V. DUBOURG, J. MICLOT donne procuration à J. LEMAÎTRE, V. BLANDIN donne procuration à O. DESHEULLES, M.H. PERROTTE donne procuration à P. CATHERINE, C. DE VALLAVIEILLE donne procuration à H. MILET, R. DUJARDIN donne procuration
Date d'affichage de la délibération :		à H. AUTARD DE BRAGARD, S. VOISIN donne procuration à J. QUETIER.
Date de publication :		Absents excusés : D. HAMCHIN, D. CORNIERE, V. LETOURNEUR, B. JOSSET, S. LA DUNE, M.C. METTE, B. MARIE, H. LHONNEUR, J.J. LEJUEZ, J.P. JACQUET, J.P. TRAVERT.
Numéro de délibération :	721-2018-9-26	

Adoption de la Décision Modificative n°2 au Budget du Port de plaisance

La Décision Modificative n°2 a principalement pour objet :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Au chapitre 011 « Charges à caractère général » : - 1 500 € afin de pouvoir financer les admissions en non-valeur prévues au compte 6541 et équilibrer la section de fonctionnement.
- Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : suite à la demande du trésorier, il est nécessaire de constater les pertes sur créances irrécouvrables, à savoir :
 - Au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » : + 1 500 € suite à des locations de poste d'amarrage restées impayées.
- Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : + 938.95 € afin de pouvoir procéder aux écritures d'annulation de titre sur exercice antérieur liées notamment à une rectification de titre émis au nom d'un descendant par erreur. Ces annulations font l'objet d'une réémission de titre en recette de fonctionnement et permettent d'équilibrer ces inscriptions de dépenses.

- Au chapitre 70 « *Produits des services, du domaine et ventes diverses* » correspondant aux émissions de titre a effectué afin de régulariser ceux émis antérieurement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Adopter la Décision Modificative n° 2 au Budget du Port de plaisance conformément au tableau de synthèse du budget joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 26 septembre 2018
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

Jean-Pierre LHONNEUR
Délibération signée électroniquement



CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE
Décision Modificative n°2 - Conseil Communautaire du 26 septembre 2018

Investissement

Code	Libellé	DEPENSES			RECETTES			TOTAL BUDGET	TOTAL BUDGET				
		BUDGET 2018 + RAR	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	Code	Libellé			BUDGET 2018 + RAR	DM1	DM2	
16	Emprunts et dettes assimilés	26 250,02					1068	Affectation du Résultat				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	700,00			26 250,02		10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)				0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	130 518,16			700,00		13	Subventions d'investissement reçues				0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00			130 518,16		16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00			0,00	100 000,00
26	Participat. Et créances rattachées	0,00			0,00		20	Immobilisations incorporelles				0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00		21	Immobilisations corporelles				0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			0,00		23	Immobilisations en cours				0,00	0,00
					0,00		024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00	0,00
	sous-total dépenses réelles	157 468,18	0,00	0,00	157 468,18	sous-total recettes réelles			100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00					021	Virlement de la section de fonctionnement				0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00			48 342,00		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 500,00			0,00	97 500,00
	sous-total dépenses d'ordre	48 342,00	0,00	0,00	48 342,00	sous-total recettes d'ordre			97 500,00	0,00	0,00	0,00	97 500,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00			0,00		001	Excédent d'investissement reporté	8 310,18			0,00	8 310,18
	Total :	205 810,18	0,00	0,00	205 810,18	Total :			205 810,18	0,00	0,00	0,00	205 810,18
	Restes à réaliser							Restes à réaliser					

Fonctionnement

Code	Libellé	DEPENSES			RECETTES			TOTAL BUDGET	TOTAL BUDGET				
		BUDGET 2018	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	Code	Libellé			BUDGET 2018	DM1	DM2	
011	Charges à caractère général	222 428,02			220 927,92		013	Atténuations de charges	0,00			0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00			60 000,00		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	269 300,00			938,95	269 300,00
014	Atténuations de produits				0,00		73	Impôts et taxes	0,00			0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00			1 500,00		74	Dotations, subventions et participations	0,00			0,00	0,00
66	Charges financières	8 800,00			8 800,00		75	Autres produits de gestion courante	13 200,00			0,00	13 200,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			938,95		77	Produits exceptionnels	15 000,00			0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00			0,00							0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00			0,00							0,00	0,00
	sous-total dépenses réelles	295 228,02	-0,10	938,95	296 166,87	sous-total recettes réelles			297 500,00	0,00	938,95	938,95	297 500,00
023	Virlement à la section d'investissement				0,00							0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 500,00			97 500,00		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00			0,00	48 342,00
	sous-total dépenses d'ordre	97 500,00	0,00	0,00	97 500,00	sous-total recettes d'ordre			48 342,00	0,00	0,00	0,00	48 342,00
							002	Excédent de fonctionnement reporté	46 886,02			-0,10	46 886,02
	Total :	392 728,02	-0,10	938,95	393 666,87	Total :			392 728,02	-0,10	938,95	938,95	392 728,02

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le 02/10/2018

ID : 050-200042729-20180926-721-D



Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le 02/10/2018



ID : 050-200042729-20180926-721-DE